



**ASSOCIATION DU CORPS INTERMEDIAIRE DE
L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE
LAUSANNE**

Case Postale 44, EPFL, CH - 1015 LAUSANNE

TELEPHONE: 021 - 693 47 77 TELEFAX: 021 - 693 47 80

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACIDE

tenue le 3 juillet 2002 à la salle CE 104 de l'EPFL

Président de séance : Pierre-André Haldi, Président de l'ACIDE

P-A. Haldi ouvre la séance et salue la présence de M. Michel. Fressineau, Président de l'APC.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2001

Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du comité

P-A. Haldi résume et commente le rapport d'activité du comité en passant en revue les points suivants :

2.1) Statut du Corps Intermédiaire

L'ACIDE poursuit ses efforts pour que les documents concernant les titres académiques et le plan de carrière du CI conservent l'essentiel des objectifs fixés :

- 1) titres valorisants et reconnus au niveau international pour les membres du CI ;
- 2) procédures transparentes, homogènes et bien définies pour l'obtention de ces titres ;
- 3) possibilité de mise en route de la procédure d'évaluation pour l'obtention d'un titre par le candidat lui-même ;
- 4) plan de carrière ;
- 5) planification de l'avenir professionnel des collaborateurs dont le professeur responsable part à la retraite, et cela bien avant son départ.

Ces documents représentent un consensus qui est le résultat de très longues négociations. Le président demande aux membres de l'ACIDE de soutenir les documents lors de la consultation prévue pour la fin août 2002 en soulignant les points positifs et essentiels, même s'ils ne sont pas entièrement d'accord avec le contenu des textes proposés. En effet, lors des consultations la tendance générale est de relever seulement les points négatifs, ce qui pourrait aboutir dans le cas présent à différer «sine die» la mise en œuvre de ces réformes globalement positives pour le CI.

Une discussion générale suit la présentation de ce point.

Des questions sont posées par rapport aux titres proposés dans les documents. L'administratrice explique que le choix de ces titres est le fruit d'une étude approfondie concernant ce qui existe au niveau international et plusieurs tours de discussions et de négociations. Un membre relève que chaque mot dans les titres proposés a son importance et il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas vidés de leur sens en changeant des mots. Le comité de l'ACIDE soutient entièrement les titres proposés et n'acceptera aucune modification pouvant en altérer le sens ou la valeur.

Les points suivants ont été soulignés par deux membres de l'assemblée :

- a) Il faut bien distinguer entre les titres et les fonctions.
- b) Certains articles des documents susmentionnés expriment beaucoup de contraintes à l'égard des membres du CI.

Un des membres de l'assemblée souligne les efforts du comité pour maintenir dans ces documents les points essentiels pour les membres du CI. Il précise la nécessité que les membres du Corps Intermédiaire soutiennent totalement le comité dans ses démarches dans la phase finale du projet. L'administratrice remercie ce membre et précise que si cette consultation se soldait par un échec le Corps Intermédiaire pourrait faire une croix sur un éventuel plan de carrière et des titres reconnus pour de très nombreuses années. Un membre de l'assemblée confirme ce constat en précisant que, par exemple, si ces documents devaient être l'objet d'une discussion et de décision commune avec l'EPFZ, ils auraient très peu de chance d'entrer en vigueur rapidement, car il faudrait recommencer toutes les discussions à zéro.

Le comité est assuré du soutien des membres de l'Assemblée.

2.2) Commission des doctorants de l'ACIDE

Devant une nette augmentation des problèmes rencontrés par les assistants-doctorants qui s'adressent à l'ACIDE, le comité a décidé en 2002 de créer au sein de l'association un groupe formé de doctorants afin de recenser les problèmes généraux les concernant et proposer des solutions à la Direction de l'Ecole. Cette commission est constituée sur le modèle de la commission des chargés de cours créée il y a quelques années. Ce groupe est formé et géré par l'administratrice. Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises. Il présentera les problèmes ressentis par les assistants-doctorants au président de l'EPFL prochainement.

2.3) Réponse aux consultations

Les différents projets mis en consultation au courant de l'année sont brièvement passés en revue. Le président relève que le dossier des règlements de faculté a beaucoup mobilisé le comité de l'ACIDE qui à l'instar d'autres organes consultés a réagi en particulier sur les chapitres concernant la participation.

Il a été relevé qu'en ce qui concerne les lacunes du projet de planification du CEPF, plusieurs organes consultés au sein de l'école semblent être d'accord.

3. Rapport d'activité des délégués dans les commissions de l'Ecole

Plusieurs commissions officielles de l'Ecole ne siègent plus. En particulier, la commission de presse et information, la commission des bibliothèques et la commission d'éthique. Les représentants de l'ACIDE à la commission des bibliothèques et la commission d'éthique ont essayé de découvrir les raisons de cette situation.

En ce qui concerne la commission des bibliothèques, apparemment d'importantes actions sont prévues suite à l'enquête sur la bibliothèque centrale, selon les responsables de la direction interrogés à ce sujet. Une réponse précise n'a toutefois pas pu être obtenue.

En ce qui concerne la commission d'éthique, diverses raisons sont avancées pour expliquer pourquoi elle ne siège plus. Les délégués de l'ACIDE dans cette commission regrettent profondément cette situation qui revient à une disparition de fait d'une commission importante pour la bonne marche de l'Ecole. Ils acceptent la proposition de l'assemblée de demander au président de la commission de convoquer ses membres pour une réunion.

4. Questions financières

Comptes annuels 2001

F. Moser présente les comptes de l'Association au 31 mai 2002, approuvés par les vérificateurs (Le bilan est à disposition au bureau de l'ACIDE).

Budget 2002

Le budget (à disposition au bureau de l'ACIDE) est présenté par F. Moser. Un déficit de frs 1'904.- est prévu.

Pierre-André Haldi explique que l'ACIDE n'a toujours pas les moyens financiers nécessaires pour faire face à ses tâches. Grâce à une contribution supplémentaire ponctuelle de la direction de l'Ecole en septembre 2001 et au fait que l'administratrice a renoncé à être payée rétroactivement, l'ACIDE a eu un répit financier en 2002. En 2003, par contre il est prévu que l'ACIDE reçoive un mandat précis de la présidence. Les moyens prévus pour ce mandat permettraient à l'ACIDE d'engager son administratrice à 40%. Le comité continue ses investigations pour le prélèvement d'une contribution de solidarité de tous les membres du CI pour les services d'intérêt général fournis par l'Association. La possibilité d'un tel prélèvement est prévue dans l'ordonnance sur les taxes du domaine des EPF.

Rapport des vérificateurs des comptes

Le rapport des vérificateurs est lu par Kristin Becker. Les vérificateurs proposent à l'Assemblée générale d'approuver les comptes et de donner décharge à l'administratrice et au comité.

Approbation des comptes 2001 et du budget 2002

Les comptes 2001, le rapport des vérificateurs, ainsi que le budget sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité et décharge est donnée à l'administratrice et au comité pour leur gestion financière.

5. Elections

Election du comité

Lyesse Laloui quitte le comité. Pierre-André Haldi, Jean-Louis Staehli, Christophe Yamahata, Daniel Oberli, Florian Seydoux et Aiofe Hegarty sont élus à l'unanimité.

Election du président

Pierre-André Haldi est élu à l'unanimité comme président et Farnaz Moser-Boroumand comme Vice-présidente de l'ACIDE.

Election des vérificateurs des comptes

Kristin Becker et Olivier Lévêque sont élus à l'unanimité.

Election des délégués de l'ACIDE dans les commissions de l'Ecole

Puisque les commissions risquent de disparaître ou de subir des modifications, les candidats sont élus, à l'unanimité, sous réserve de changements, voir de ré-affectation à d'autres postes de délégués.

Les délégués suivants sont désignés par l'Assemblée :

- Bourses: Olivier Lévêque
- Disciplinaire: Marc-André Dupertuis et Pierre André-Haldi (membres), Jacques-Edouard Moser et Lyesse Laloui (suppléants)
- CCS: Daniel Stahl et Alain Drotz
- Information : Le comité reçoit le mandat de trouver des délégués pour cette commission.
- Ethique: Chantal Doré et Marc-André Dupertuis
- Bibliothèques: Hubert Dupraz

La séance est levée à 13h45, les discussions se poursuivent autour d'un apéritif offert par l'Association jusqu'à 15h15.

Lausanne, le 27 juillet 2002 / F. Moser